

Montréal, le 21 septembre 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**OBJET : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à
l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable
Dossier R-4008-2017, Étape E**

La Régie de l'énergie (la Régie) tiendra l'audience relative à l'Étape E du dossier mentionné en objet du **17 au 20 octobre 2023 et du 23 au 27 octobre 2023 à compter de 9 h**. Cette audience se tiendra au nouveau siège social de la Régie situés au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 5^e étage, bureau 5.100, à Montréal.

La Régie entendra, en premier lieu, les témoins d'Énergir. Par la suite, elle entendra ceux des intervenants par ordre alphabétique. Les argumentations finales suivies de la réplique d'Énergir seront entendues à la fin de l'audience.

La Régie demande à Énergir d'indiquer la liste des panels en précisant, pour chacun d'eux, les enjeux qui seront traités, la liste des témoins prévus et la durée des présentations. Elle souhaite également connaître le temps prévu pour les contre-interrogatoires des témoins de chacun des intervenants

La Régie demande également aux intervenants de lui transmettre les informations suivantes :

- le temps requis pour la présentation de la preuve;
- la liste des témoins;
- le temps prévu pour contre-interroger les témoins d'Énergir (ventilé entre chacun des panels) et chacun des autres intervenants, le plus précisément possible;
- le temps prévu pour l'argumentation.

La Régie demande également aux participants de lui indiquer s'ils entendent soulever des moyens préliminaires à l'audience et, le cas échéant, la nature de ces moyens et le temps estimé pour ce faire.

Les informations requises par la présente devront parvenir à la Régie **au plus tard à 12 h le 2 octobre 2023** pour Énergir et le **5 octobre 2023 à 12 h** pour les intervenants.

En dernier lieu, la Régie invite les participants à déposer, **au plus tard le 16 octobre 2023 à 12 h**, une déclaration sous serment attestant de la véracité des faits allégués dans leur preuve écrite. Également, elle les invite à concentrer la présentation orale de leur preuve pour en souligner les points importants et les conclusions recherchées.

La Régie s'attend à ce que les participants fassent preuve de flexibilité afin de pallier les imprévus qui peuvent survenir dans le cadre de cette audience.

Les participants peuvent transmettre à la Régie tout autre commentaire utile à la tenue de l'audience.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl